

commune de
CHAPAREILLAN
OCTOBRE 2022

Les ÉCHOS du Granier





Photo de couv'
En route vers la rentrée des classes

3.	Éditorial
4 / 9.	Vie Municipale
10 / 12.	Aménagements & Travaux
13 / 15.	Enfance & Jeunesse
16 / 17.	Bibliothèque
18.	Vie Locale
19 / 21.	Vie Associative
22.	Infos de la vallée
23 / 24.	Il était une fois Chapareillan

État civil

Il est possible de faire paraître un évènement actuel d'état civil, comme la naissance de votre enfant, votre mariage ou un décès dans le bulletin municipal.

Afin de respecter votre vie privée, cette diffusion nécessite votre accord écrit.

Des imprimés sont disponibles sur notre site internet chapareillan.fr rubrique « service à la population – démarches administratives – recueil des consentements »

Mariages

Sandra GAUTHIER & Raphaël PARDOEN
18 juin

Sonia HOUDUSSE & Didier DEVARENNE
5 juillet

Décès

Denise COMBAZ
14 juin

A.D.P.A.

Accompagner à Domicile pour Préserver l'Autonomie

Lundis

9^h00 / 12^h00 - Sur rendez-vous

4^{ème} jeudi du mois

13^h30 / 16^h00 - Sur rendez-vous

☎ : 04 76 92 18 82

L'ESSENTIEL AU QUOTIDIEN

Service d'Aide & d'accompagnement à Domicile (S.A.A.D)

Vendredis (sauf 3^{ème} vendredi du mois)

9^h00 / 12^h00 et 14^h00 / 17^h00

3^{ème} samedi du mois

9^h00 / 12^h00 et 14^h00 / 17^h00

lessentielauquotidien@hotmail.com

www.lessentielauquotidien.fr

☎ : 06 58 42 92 48

CONTACT

Mairie

24 place de la mairie
CS 60077
38530 CHAPAREILLAN

☎ : 04 76 45 22 20

Fax : 04 76 45 21 46

lundi

8^h30 / 12^h00

mercredi :

8^h30 / 12^h00 & 13^h30 / 18^h00

vendredi

8^h30 / 12^h00

E-mail :

accueilmairie@chapareillan.fr

Site :

www.chapareillan.fr

Facebook :

[@mairiedechapareillan](https://www.facebook.com/mairiedechapareillan)



Martine VENTURINI
Maire de Chapareillan

Pour cette nouvelle rentrée l'établissement du PLU arrive en fin de processus, le commissaire enquêteur lui a donné un avis favorable. La commune est actuellement en réflexion sur la prise en compte des recommandations et des remarques du public dans le document. Il sera définitivement approuvé par l'équipe municipale prochainement.

Dans un contexte budgétaire déjà contraint pour nos collectivités, au sortir d'une crise sanitaire sans précédent ayant engendré une crise économique et sociale, la commune doit faire face à l'explosion des coûts relatif aux fluides énergétiques (gaz, électricité). Ne bénéficiant pas du bouclier tarifaire l'augmentation du gaz pour 2023 est de 79,4 % (après une hausse de 16,4% en 2022) ; la hausse de l'électricité pour 2023 n'est pas encore connue, mais elle est déjà de 43 ou 46 % pour 2022 suivant la puissance des différents contrats souscrits.

Je demande à tous nos agents et aux utilisateurs des équipements communaux de contribuer à l'effort collectif au niveau du chauffage et de l'électricité, Je sais pouvoir compter sur votre soutien et votre compréhension.

Par anticipation nous avons déjà mis en place depuis 2016 l'extinction de l'éclairage sur les voies publiques. Actuellement l'éclairage est coupé entre 23 heures et 6 heures du matin. A moyen et long terme des réflexions sont en cours pour développer la mise en œuvre de dispositifs favorisant les énergies renouvelables, comme l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Soyez assurés que l'ensemble de l'équipe municipal restera mobilisé afin de permettre à notre commune de surmonter ces difficultés dans les meilleures conditions.

Merci à toutes et à tous.

Agenda

Halloween party 5

Jeudi 10 novembre - 18^H30

Place de la Mairie

Commémoration du 11 novembre 1918

Vendredi 11 novembre - 10^H30

Monument aux morts

Repas des aînés-es

Dimanche 27 novembre - 12^H00

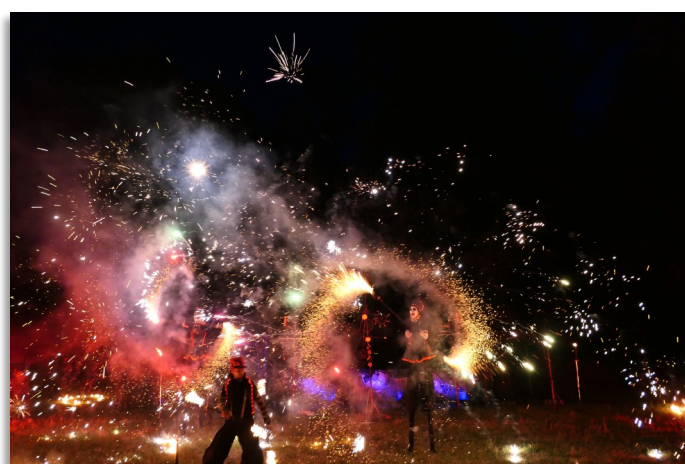
Salle polyvalente

Vœux de la municipalité

Vendredi 6 janvier - 18^H30

Salle polyvalente

Retour sur nos manifestations



Spectacle pyrotechnique des feux de la Saint-Jean, le 25 juin en partenariat avec Chapareillan Développement et l'AMC



Cérémonie des CM2, le 5 juillet où chaque enfant s'est vu remettre une enceinte Bluetooth, cadeau de la municipalité pour leur passage en 6^{ème}



Commémoration du 14 juillet 1789 en présence de la Fnaca et des sapeurs-pompiers du Granier



Commémoration de la libération de Chapareillan le 27 août dernier, en présence de la gendarmerie, des sapeurs-pompiers, de l'Umca de Pontcharra et de la Buissière, de la Fnaca de Barraux et Chapareillan et de l'Anacr du Haut-Grésivaudan et de Cœur de Savoie



Forum des associations, le 3 septembre dernier. 26 associations étaient présentes

P.L.U : avis favorable

L'enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme s'est déroulée du 27 avril au 1er juin 2022.

Conformément à la réglementation, cette enquête s'est déroulée :

- En mairie au vu d'un dossier « papier », et avec la présence du commissaire enquêteur lors de quatre permanences.

- Sur Internet via le site « registre-dematerialise.fr/3015 ».

Ce dernier support a été largement utilisé par la population avec 2199 visiteurs sur le site et la consultation du dossier d'enquête par 1755 personnes.

Au final, 35 observations ont été déposées par le public.

Le commissaire enquêteur, nommé par le tribunal administratif de Grenoble a ensuite rendu son rapport d'enquête publique ainsi que ses conclusions motivées.

De ces documents, il ressort un avis FAVORABLE du commissaire enquêteur au projet de révision du PLU.

Avis assorti de 6 recommandations
La commune travaille actuellement à la prise en compte de ces recommandations, des remarques issues tant du public que des personnes publiques associées (Etat, SCOT, chambre d'agriculture...).

A l'issue de ce travail de mise à jour, le nouveau PLU sera définitivement approuvé lors d'une prochaine séance du conseil municipal (probablement avant fin novembre).

Le nouveau PLU sera applicable dès qu'il aura

- été transmis à M. le Préfet de l'Isère,
- fait l'objet des mesures de publicités prévues par la loi (affichage de la délibération en mairie et publicité dans un journal diffusé dans le département).

Le PLU sera également publié sur le géoportail de l'urbanisme : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr (à compter du 1er janvier 2023, la



publication sur ce site remplacera les mesures de publicités actuelles).

ATTENTION : Monsieur le Préfet de l'Isère impose à la commune de ne plus autoriser de nouvelle construction dans les zones urbanisées (U et AU) avant que l'ordre de service de démarrage des travaux de mise aux normes de la station d'épuration de Montmélian ne soit délivré.

Ceci signifie qu'aucun nouveau permis de construire ne sera délivré avant fin 2023, début 2024 au mieux.

La même contrainte s'applique pour Bellecombe et une partie de Bellecombette dans l'attente de la réalisation de travaux d'assainissement collectif dont la date n'est pas fixée à ce jour.

Documents consultables sur :
chapareillan.fr



Plan de l'implantation des caméras

Vidéoprotection : derniers ajustements

Les travaux de la vidéoprotection avancent, certaines caméras sont en service, l'installation des autres est programmée.

Comme vous avez pu le constater le dispositif est signalé, conformément à la réglementation aux entrées de la commune par des panneaux spécifiques.

Avant d'être pleinement opérationnelles les caméras nécessitent certains réglages : angle de vue, floutage éventuel de zones privées, ces ajustements sont en cours de réalisation.

La municipalité aide au fonctionnement des associations

Lors de la séance du conseil municipal du 2 juin, ont été votées les subventions attribuées aux associations pour un montant de 19 465 €.

Ces subventions sont attribuées selon des critères bien précis : besoins financiers de l'association, nombre total d'adhérents, nombre de mineurs, lieu de résidence des adhérents, participation à la vie communale et inter-associative...

Voici les subventions allouées au titre de l'exercice 2022.

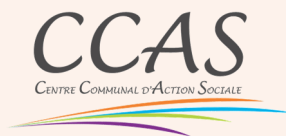
ASSOCIATIONS	Vote 2022 (en €)
AMC	2140
Tennis Club	3500
Country club du Granier	490
Karaté club	420
Ski juniors	2750
Chapoba	250
Gym du Mont Granier	860
Chapo 2 roues Moto club	200
CHAPA PETANQUE	200
Echiquier du Grésivaudan	290
Chapafoot	200
ANARCR (Anciens Combattants)	200
ANAMG (Anciens du maquis)	100
FNACA	580
Amicale Laïque	4660
APE	200
APEL	250
Football club Laissaud	825
Don du sang	650
Radio Grésivaudan	200
Petits rats de Pontcharra	200
Harmonie des enfants de Bayard	300
TOTAL	19 465



19 465 €

C'est le montant global des subventions allouées aux associations

Colis de Noël et repas des aînés



Vous souhaitez être contactés dans le cadre des « actions du CCAS », **et vous n'avez pas encore rempli la fiche de renseignement CCAS** (disponible à l'accueil de la mairie ou sur notre site, rubrique CCAS, en version numérique et manuscrite), pensez à la déposer à l'accueil de la mairie ou à l'envoyer par mail à :

elections@chapareillan.fr, **avant le 5 octobre 2022** pour les actions « repas des aînés et colis de Noël ».

Les déjeuners du Saint-Roch

L'objectif est de permettre à des personnes retraitées vivant seules de se retrouver autour d'un moment convivial.

Les déjeuners du Saint-Roch ont lieu le 3^e vendredi du mois à la salle Saint-Roch.

Vous devez vous inscrire en mairie et déposer votre règlement, au plus tard le mardi précédant le déjeuner.

Prochains déjeuners : vendredi 21 octobre, vendredi 18 novembre et vendredi 16 décembre.

Tarif : 15,50 € ; paiement par chèque.

Renseignements et inscriptions :

: 04 76 45 22 20

Nouveaux habitants, faites-vous connaître !



Chaque année, la municipalité accueille les nouveaux habitants. Une réception de bienvenue est organisée à la salle polyvalente. L'occasion pour vous de rencontrer les élus, découvrir notre village et prendre connaissance des futurs projets.

Cette cérémonie est suivie d'un pot d'accueil.

Alors, si vous venez d'arriver sur notre commune, n'hésitez pas à vous faire connaître !

Contactez l'accueil de la mairie :

☎ : 04 76 45 22 20

accueilmairie@chapareillan.fr

Halloween est de retour à Chapareillan

Cela fait déjà trois années... trois années que nos petits monstres, sorcières et autres fantômes n'ont pas profité de cette soirée Halloween.

C'est pourquoi nous vous donnons rendez-vous le 10 novembre prochain pour une déambulation et un spectacle complètement farfelus.

Halloween Party V

JEUDI 10 NOVEMBRE

18^H30

Place de la mairie

Déambulation musicale et lumineuse et spectacle pyrotechnique
Par la compagnie Fartfeulus

Entrée libre et gratuite

Déguisement conseillé

Durée : environ 1^H00

Annulé en cas de pluie

Renseignements :

communication@chapareillan.fr

www.chapareillan.fr

Jendredi 10 novembre - 18h30
Place de la mairie

HALLOWEEN

PARTY V

Les parades de Tim Burton
Par la compagnie Fartfeulus

Déambulation lumineuse
Spectacle pyrotechnique

commune de
CHAPAREILLAN

Chapareillan.fr

Conseil Municipal des Enfants, un nouveau fonctionnement et de nouvelles élections

Après 5 années de fonctionnement, la municipalité de Chapareillan a pris la décision de modifier le règlement du CME.

Les changements :

- Les élections auront lieu tous les ans et non tous les 2 ans.
- Le public concerné seront les CM2 et non les CM1/CM2
- Le mandat des élus sera d'un an mais ces derniers pourront poursuivre leurs actions en basculant sur le conseil municipal des jeunes, sur une base de volontariat.



Les élections :

Elles auront lieu en novembre 2022.

Les actes de candidature seront à déposer en mairie au plus tard le 21 octobre.

La campagne par voie d'affichage, dans les écoles, aura lieu du 7 novembre jusqu'aux élections.

Une réunion publique sera prévue le jour des élections

Expression politique de la majorité

Nous souhaitons éviter toute polémique dans le bulletin municipal afin de lui conserver son caractère purement informatif et objectif.

Cette volonté sera reconnue par tous les observateurs attentifs de la vie municipale que ce soit localement ou dans les communes environnantes.

Martine Venturini, Valérie Imbault-Huart, Fabrice Blumet, Emmanuelle Gioanetti, Roland Socquet-Clerc, Valérie Saclier, Gilles Forté, Annelise Defilippi, Yann Limousin, Valérie Seyssel, Lucas Beysson, Stéphane Roche, Malika Manceau, Franck Sommé, Suan Hirsch, Sylvie Thome, Gisèle Motta, Christopher Dumas, Nathalie Uchet

Expression politique de l'opposition

L'analyse des besoins sociaux réalisée comme il se doit en « début » de mandat municipal a été enfin présentée. Réalisé par un cabinet indépendant, cet outil devrait permettre à la commune d'investir un peu plus dans le champ social et moins dans la surveillance de ses citoyens. Ce travail met en évidence les faiblesses de Chapareillan. Celles-ci concernent les réponses insuffisantes en matière d'accueil de loisirs, notamment les lundis et vendredis, la qualité du service, la formation et la fidélisation du personnel. La mobilité des jeunes et des personnes âgées, l'inclusion des personnes en situation de handicap, l'insuffisance d'Atsem (Agent en école maternelle) et leur formation à l'accompagnement des handicaps s'ajoutent aux attentes formulées. Les difficultés d'accès à des logements sociaux font partie également des carences dans l'accompagnement de la commune envers les plus fragiles. Parmi les autres remarques fortes exprimées, le bien vieillir à domicile et l'accès au numérique pour tous devraient faire parties des actions communales. On peut ainsi appréhender à sa juste valeur la politique menée depuis 8 ans par des élus majoritaires qui se contentent de gérer sans ambition et de répondre à un pseudo besoin sécuritaire. Les exemples de communes rurales investies dans l'amélioration des conditions de vie ne manquent pas autour de nous. Quant à l'augmentation des prix de la restauration scolaire, les parents pourront constater les choix effectués par la commune qui en profite pour faire du rattrapage : augmentations jusqu'à +24% pour les repas à la cantine, +11% pour la journée au centre de loisirs et l'accueil péri scolaire. Les parents dont les revenus n'augmentent pas dans cette proportion agiront-ils collectivement pour infléchir ces décisions inadaptées en période de crise ? On se souviendra bien un jour de la fierté de certains édiles de bloquer les prix avant les élections.

Anne Morris, Bruno Berlioz, Olivier Bourquard, Jean Mielliet
Nous joindre : achapareillan@laposte.net ou par courrier :
Elus de la minorité – mairie de Chapareillan 38530

Sophie au service de l'urbanisme

Arrivée sur la commune de Chapareillan en mai 2007 à l'accueil de la mairie, Sophie s'est vu proposer le poste de chargée d'accueil à l'urbanisme en septembre 2008. Durant 6 mois, Sophie a dû suivre différentes formations afin d'être opérationnelle dans ses nouvelles fonctions. Formations qu'elle a suivies par le biais du CNFPT (initiation urbanisme, contentieux, marchés publics, capacité en droit...) avec un accompagnement spécifique de sa hiérarchie.

Pouvez-vous nous présenter votre poste ?

Mon poste est très diversifié et consiste à accompagner les projets de travaux dans leur globalité du début jusqu'à la fin.

Il peut s'agir de construction, d'aménagement, d'extension... et un suivi minutieux est important car nous sommes tenus par des délais que nous sommes obligés de respecter.

Le relationnel avec le public est une des parties importantes de mes missions. Il faut savoir être à l'écoute des habitants ou futurs habitants, les renseigner, les conseiller...

J'invite, par ailleurs, les personnes concernées par une construction ou des travaux à ne pas hésiter à prendre un rendez-vous pour quelle qu'aide que ce soit.

La partie administrative consiste à vérifier que le dossier soit dûment complété et qu'il ne manque aucune pièce. Ce manquement pourrait retarder voir annuler la demande de permis.

Ensuite il est nécessaire de suivre le dossier, de l'instruire, de faire le lien entre les pétitionnaires et le service instructeur de la communauté de communes lorsque cela est nécessaire mais aussi d'être en relation avec les prestataires pour l'électricité, l'assainissement, l'eau courante... ou encore avec les notaires.

Il est également nécessaire de bien connaître la législation en vigueur car celle-ci évolue en fonction du PLU, des nouvelles lois, des nouveaux documents CERFA, de la réglementation... ce qui correspond à une certaine technicité.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les autorisations d'urbanisme sont dématérialisées ?

C'est exact ! Même s'il a fallu s'adapter lors de la mise en place du site, cela est un gain de temps considérable. Toutes les demandes chapareillanaises m'arrivent directement et permet d'instruire rapidement les dossiers.

Mais j'insiste encore sur le fait que si une personne a des doutes, de venir me rencontrer.



Sophie Galtier

Avez-vous d'autres missions ?

Je m'occupe également des arrêtés de voiries essentiellement pour les réseaux d'eau pluviale et de l'éclairage public mais aussi pour des manifestations associatives ou communales. Je gère les dossiers de subvention pour les travaux municipaux comme pour l'aménagement des locaux associatifs ou la rénovation de la façade de la mairie. J'édite les bons de commandes pour les prestataires et gère aussi la numérotation des habitations en lien avec le garde champêtre.

Je gère également les archives de l'urbanisme. Ces dernières peuvent être utilisées par les habitants en cas de perte de documents, pour une personne qui a acheté une maison mais qui ne possède pas les plans... à savoir que les premières archives datent de 1955.

Contact :

Sophie Galtier

197 route de Francin

☎ : 04 76 45 28 04

urbanisme@chapareillan.fr

Déposez vos demandes d'urbanisme en ligne

Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) vous permet de faire un dépôt sécurisé et de disposer d'un espace personnel au sein duquel vous pouvez suivre l'évolution de vos demandes.

Cette dernière réceptionne votre dossier complet pour instruction.

Bien entendu, vous avez toujours la possibilité de déposer directement vos demandes sous format papier au service urbanisme de la mairie ou de l'adresser par voie postale.

Démarche :

<https://gnau18.operis.fr/gresivaudan/gnau/#/>

AUTORISATIONS D'URBANISME, UN NOUVEAU SERVICE EN LIGNE

A compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme et les déclarations d'intention d'alléger.

Pour répondre à cette obligation, la commune de **CHAPAREILLAN** vous propose de saisir par voie électronique votre demande via une plateforme dédiée : **Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme**

QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA DÉMARCHÉ EN LIGNE ?

Une démarche en ligne plus simple, plus rapide et accessible à tous.

- Un service en ligne accessible depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie ou de poster votre dossier.
- Une aide en ligne pour vous aider dans la constitution de votre dossier et éviter les erreurs de saisie.
- Un gain de temps et d'argent. Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papier.
- Un suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel.

Collecte des encombrants : nouveau règlement

Lors de la séance du conseil municipal du 2 juin 2022, le nouveau règlement de collecte des encombrants, applicable à compter du 1^{er} janvier 2023, a été adopté.

L'objet de ce nouveau règlement est de définir les conditions et modalités auxquelles sera soumise la collecte des encombrants sur le territoire de la Commune de Chapareillan.

Les encombrants sont les déchets qui, en raison de leur poids ou de leur volume, ne peuvent être pris en compte ni par la collecte régulière des ordures ménagères (mobilier, literie, électroménagers...), ni par l'apport volontaire. Ce sont tous les objets ne pouvant pas être transportés dans le coffre d'une voiture.

article 2.2

Ce service est réservé aux habitants de Chapareillan.

Il est réservé aux particuliers, les professionnels en sont exclus.

Il s'agit d'un service municipal rendu aux habitants de la commune en complément des déchetteries intercommunales.

article 3

La collecte des objets encombrants s'effectue après inscription auprès de l'accueil de la mairie au 04 76 45 22 20.

Cette collecte est effectuée uniquement le premier lundi de chaque trimestre entre 8^h00 et 16^h00. En cas de lundi férié, le ramassage est reporté au Lundi suivant.

Le volume d'encombrants présenté est limité à 1 m³ par rendez-vous et par foyer.

Les encombrants doivent être déposés sur la voie publique le matin avant 8h00 le jour du rendez-vous. Les objets destinés au service de ramassage des encombrants doivent être conditionnés correctement de manière à permettre une manipulation et un chargement aisé et sans danger pour le personnel de la collecte. Les objets coupants et tranchants doivent être protégés et les appareils ménagers doivent être vidés de leurs contenus.

Les encombrants doivent être déposés en limite du domaine public

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Inscription obligatoire
au 04 76 45 22 20



à un endroit accessible pour le véhicule de collecte.

Les propriétaires de ces objets prendront toutes dispositions pour ne pas entraver la circulation tant des véhicules que des piétons et pour prévenir tout accident qui pourrait être provoqué par la forme, la nature et le contenu de l'objet.

En aucun cas, les agents ne sont autorisés à rentrer sur les propriétés privées : intérieur de l'habitation, garage, cour, jardin, parking,

Le poids et la taille de chaque encombrant devra permettre son chargement à bras, dans le fourgon par deux agents de service (maximum 55 kg).

En cas d'encombrants plus lourd, ils devront être fragmentés et conditionnés par le demandeur.

Les déchets seront contrôlés avant la collecte et refusés totalement ou partiellement s'ils sont incompatibles avec le présent règlement ou si la quantité est dépassée. Tous les déchets qui ne seront pas collectés par les agents de la commune devront être retirés immédiatement de la voie publique par les intéressés. En cas de non-exécution,

l'infraction sera constatée par le Garde Champêtre et le dépôt fera l'objet d'un enlèvement aux frais de l'intéressé.

article 4

Règlement complet :
chapareillan.fr

Horaires de la déchetterie de Pontcharra

Du lundi au samedi :

8^h00 / 11^h45

15^h00 / 17^h45

Fermé les dimanches
et jours fériés

Règlement complet :
SIBRECSA
sibreca.fr

Travaux



Bientôt la récolte dans les jardins partagés



Restauration du pont aux Atrus sur le ruisseau des Eparres



Réfection des peintures des boiseries à l'école maternelle



Peinture de l'abris bus de Bellecombette



Espace piéton devant la mairie



Rampe d'accessibilité place de la mairie



Réfection du sol dans le hall de la mairie



Caméra, place de la mairie

Estelle remplace Céline au secrétariat

Arrivée en 2004 sur la commune, Céline a tout d'abord travaillé pour la Maison des Habitants, association d'Education Populaire, en tant que secrétaire. Suite à la municipalisation en 2012, Céline a été employée par la municipalité pour poursuivre ses missions de secrétariat sur le Pôle Enfance / Jeunesse.

Céline, dont nous reconnaissons les compétences professionnelles et relationnelles, a beaucoup participé à l'évolution du Pôle Enfance / Jeunesse. Elle s'impliquait dans les projets avec pertinence, faisait le lien entre les différentes équipes (périscolaire, ALSH, restaurant scolaire, entretien, ATSEM), accueillait les familles avec le sourire et gérait aussi une grande partie administrative (inscriptions, annulations, facturations, mise de table...).

Céline profite à ce jour d'une mise à disposition pour partir vers une nouvelle aventure dans le Sud du pays. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans sa vie professionnelle et personnelle.

Habitante de Chapareillan depuis 6 ans, Estelle a remplacé Céline à la mi-août.

Un BTS gestion en sa possession, Estelle a multiplié les expériences dans divers domaines (papeterie, funéraire) et possède une bonne maîtrise de l'administration. Souhaitant évoluer et intéressée par l'action jeunesse, Estelle a candidaté au poste de chargée d'accueil. Poste obtenu avec succès.

Un tuilage a été organisé avec Céline afin qu'Estelle puisse acquérir l'ensemble des missions administratives du Pôle Enfance / Jeunesse.



Estelle Nagi

Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune !

Nous recherchons des animateurs vacataires

La commune de Chapareillan recrute des animateurs vacataires pour venir en renfort au service restaurant scolaire de 11^h30 à 13^h30 et/ou accueil périscolaire du soir de 16^h30 à 17^h30 ou 18^h30 en fonction des effectifs.

Vos missions :

- Assurer l'encadrement des enfants en toute sécurité physique et affective (à l'intérieur et à l'extérieur des locaux, pendant les temps de circulation, etc.)
- Récupérer et pointer les enfants dans les classes
- Proposer et animer des activités en fonction du projet éducatif et pédagogique
- Encadrer les enfants pendant le temps de repas
- Travailler en équipe

Salaire : 15 € brut par vacation de 1^h

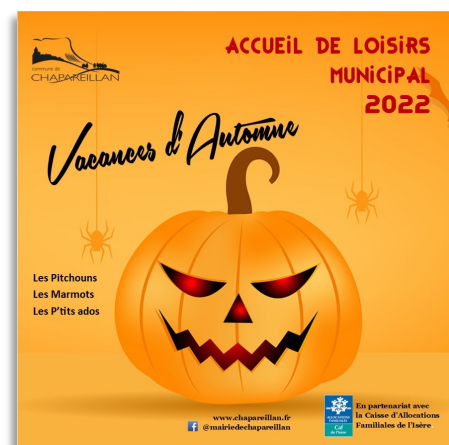
Formation : BAFA apprécié

Candidature : à envoyer à Mme Le Maire – 24 place de la mairie – CS 60077 – 38530 Chapareillan ou accueilmairie@chapareillan.fr

Accueil de loisirs : nouveau programme

L'accueil de loisirs fonctionnera pendant les vacances d'automne, du 26 octobre au 3 novembre. Au programme, de nombreuses activités pour toutes les tranches d'âge...

Pour inscrire vos enfants, n'hésitez pas à prendre contact auprès du Pôle Enfance / Jeunesse !



Contact :
enfancejeunesse@chapareillan.fr
 ☎ : 04 76 71 91 34

La rentrée

Jeudi 1^{er} septembre, les 400 élèves scolarisés dans les écoles publique et privée ont pris le chemin de l'école et ont pu découvrir leurs nouveaux enseignants. Nous leur souhaitons une belle année scolaire !



400

Enfants scolarisés dans les écoles publiques et privée de la commune

- 108 élèves à l'école maternelle publique, répartis en 4 classes
- 191 élèves à l'école élémentaire publique, répartis en 9 classes
- 101 élèves à l'école privée Bellecour, répartis en 4 classes



La rentrée à l'école maternelle



La rentrée à l'école élémentaire

Souvenirs d'été



Fresque réalisée par les enfants



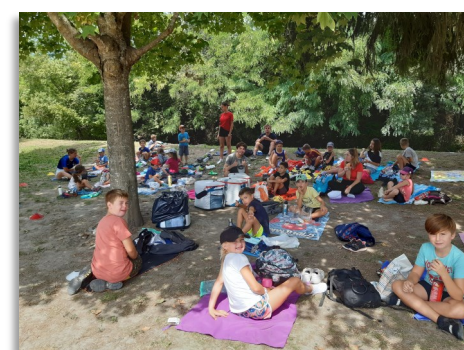
Activité Quidditch



Activité conte



Activité « Race It Yourself »



Sortie au lac de Carouge



Activité Bubble Foot



Cabane dans les bois



Fête de fin d'été

Nouveau cadre sanitaire au pôle enfance / jeunesse

Le nouveau cadre sanitaire, applicable dès la rentrée 2022 / 2023, comporte plusieurs niveaux de mesures :

- socle
- niveau 1 / niveau vert
- niveau 2 / niveau orange
- niveau 3 / niveau rouge

Au regard de la situation sanitaire actuelle, et sur la recommandation des autorités sanitaires, le niveau « socle » est retenu à compter de la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national.

Les activités physiques et sportives pourront se dérouler sans restriction et la limitation du brassage, des regroupements ou des réunions ne sera pas requise.

Le port du masque ne sera pas obligatoire pour les mineurs et les personnels.

Toutefois, conformément aux recommandations des autorités sanitaires, il demeurera fortement recommandé pour les personnes symptomatiques, les contacts à risque, les cas confirmés après leur période d'isolement et les personnes à risque de forme grave.

Le respect des gestes barrières demeurera également recommandé, en particulier :

- le lavage régulier des mains ou la mise à disposition de produits hydroalcooliques ;
- l'aération fréquente des locaux (10 minutes toutes les heures) ;
- le nettoyage des sols et des grandes surfaces une fois par jour et une désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.

S'agissant de la conduite à tenir suite à la survenue d'un cas confirmé, les règles d'isolement des cas confirmés et de dépistage des contacts à risques sont les mêmes que celles qui s'appliquent en population générale et sont inchangées par rapport à la situation qui prévalait à la fin de l'année scolaire écoulée.

COVID-19

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Il s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel
Protocole sanitaire	Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention	Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire • Désinfection des surfaces fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	• Pas de restriction	• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter.	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises.
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			

En revanche, et compte tenu de la suppression du port du masque et de l'absence de toute règle limitant le brassage entre les mineurs, l'identification des cas contacts repose sur la responsabilité des mineurs et de leurs responsables légaux.

L'information de la survenue d'un cas et la recommandation de dépistage seront donc communiquées aux mineurs, à leurs familles et aux personnels de l'accueil concerné par tout moyen (affichage, message, courrier, etc.). Les mineurs et les personnels pourront alors bénéficier d'un dépistage gratuit sur présentation de ce message et d'un

justificatif attestant de leur participation à l'accueil ou de l'exercice de fonctions en son sein.

Retrouvez l'intégralité du cadre sanitaire:

chapareillan.fr

Rubrique enfance/jeunesse

Sélections thématiques à la bibliothèque

Depuis la rentrée, la bibliothèque innove et met en place des sélections thématiques.

En septembre / octobre vous pourrez découvrir une sélection sur « les livres qui font voir la vie en rose » et en novembre / décembre une mise en avant de l'auteur « Hubert Haddad »



Les animations de la bibliothèque

Atelier d'écriture

14 octobre et 16 décembre de 17h à 18h

Bibliothèque de Chapareillan.

Pour les enfants à partir de 8 ans.

Sur inscription au 04 76 45 27 58.

Logos: commune de CHAPAREILLAN, Bibliothèque Municipale Chapareillan, Sciriolus

Ateliers d'écriture
VENDREDI 14 OCTOBRE
VENDREDI 16 DÉCEMBRE
17^H00 / 18^H00
Enfants à partir de 8 ans
 Inscription au 04 76 45 27 58

Histoires de Noël

Le 21 décembre de 10h à 12h.

Bibliothèque de Chapareillan.

Ouvert à tous.

Sur inscription au 04 76 45 27 58.

Logos: commune de CHAPAREILLAN, Bibliothèque Municipale Chapareillan

Histoires de Noël
MERCREDI 21 DÉCEMBRE
10^H00 / 12^H00
Ouvert à tous
 Inscription au 04 76 45 27 58

REGARDS CROISÉS SUR LES PAYSAGES DE PROXIMITÉ

SAISON 2 - L'exposition - Automne 2022

ST-JOSEPH
En salle du conseil, du 26/10 au 02/11

VIMINES
Dans la bibliothèque, du 08/11 au 14/11

ST-AUPRE
Au REPARE, du 20/11 au 26/11

CHAPAREILLAN
Dans la bibliothèque, du 09/12 au 22/12

Logos: La Région Auvergne-Rhône-Alpes, isère, Amis du Parc de Chartreuse

Exposition
« regards croisés sur les paysages de proximité »
DU 9 AU 22 DÉCEMBRE
AUX HORAIRES D'OUVERTURE

La bibliothèque sera fermée du 26 au 29 octobre inclus et du 28 au 31 décembre inclus

Les coups de cœur des lectrices du Club de Lecture



Tous les hommes n'habitent pas le monde de la même façon

Jean-Paul Dubois

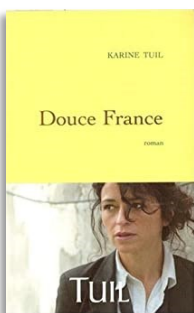
Cela fait deux ans que Paul Hansen purge sa peine dans une prison de Montréal et partage sa cellule avec un caïd « motard Biker's » incarcéré pour meurtre la promiscuité est difficile. Personnage intègre il assurait la maintenance dans une résidence l'Excelsior et plus encore réparateur des âmes et consolateur des affligés. Lorsqu'il n'était pas occupé à venir en aide aux résidents il rejoignait sa compagne en plein ciel au-dessus des nuages dans son aéroplane. Mais un nouveau gérant arrive et des conflits éclatent. Histoire d'une vie un écrivain qu'animent le sens aigu de la fraternité et une révolte à l'égard de toutes les formes d'injustice.



La carte postale

Anne Berest

Tout part de la découverte le 6 janvier 2003 dans la boîte aux lettres familiale d'une carte postale anonyme représentant l'Opéra Garnier. Au dos, figurent quatre prénoms ceux de ses grands-parents maternels morts en déportation pendant la seconde guerre mondiale. Presque vingt ans plus tard, notre héroïne décide de résoudre le mystère de cette étrange missive et va découvrir le passé douloureux de ses aïeux assassinés en 1942 à Auschwitz. Y avait-il un témoin ? Un roman passionnant et bouleversant, réflexion sur la douleur des survivants. Une grande histoire humaine, qui figure dans les premières sélections des prix Goncourt et Renaudot.



Douce France

Karine Tuil

Une jeune femme sans histoire est arrêtée par erreur avec des immigrés clandestins. Au lieu de protester, mi fascinée, mi voyeuse, elle endosse l'identité d'une Roumaine sans-papiers et devient la prisonnière involontaire d'un centre de rétention administrative de la région parisienne. Elle découvre alors un autre monde tour de Babel des langues, racisme entre noirs et arabes, ces prisonniers séquestrés qui tournoient dans l'attente hébétée de la décision du juge : libération ou renvoi au pays. La course à l'identité n'importe laquelle pourvu qu'on vous tolère et vous laisse en paix. Là-bas elle va connaître des sentiments contradictoires entre amour et crainte pour un clandestin séducteur et manipulateur.



Une nuit après nous

Delphine Arbo Pariente

Mona jeune femme de 46 ans, Issue d'une famille juive tunisienne exilée en France dans les années 50 qui a peiné à se reconstruire, mène une vie conjugale sereine avec son époux. Mais elle se sent irrésistiblement attirée par Vincent son professeur de Tai chi. Ce n'est pas un adultère. Au fil des rencontres dans des cafés, celui-ci devient l'oreille à laquelle elle confie ce qu'elle a toujours enfoui au fond de sa mémoire. Cette histoire nous entraîne sur les traces d'une femme, qu'une passion amoureuse renvoie à un passé occulté. Un passé fait de violence, à l'ombre d'une mère à la dérive et d'un père tyrannique, qui l'initiait au vol à l'étalage comme au mensonge.

Club de lecture prochaines rencontres

Le Club de Lecture est ouvert à tous les passionnés de lecture !



JEUDI 22 SEPTEMBRE
JEUDI 20 OCTOBRE
JEUDI 24 NOVEMBRE
15^H30 / 17^H30
Bibliothèque

Nouveaux propriétaires pour « les Tilleuls »



Depuis décembre 2021, les chambres d'hôtes « Les Tilleuls » ont de nouveaux propriétaires.

Cinq mois de travaux ont été nécessaires pour rafraîchir les chambres afin d'accueillir les clients dans les meilleures conditions possibles. Les échos ont rencontré pour vous, Valérie et Guy, impatients d'ouvrir leurs portes début octobre.

Pouvez-vous nous en dire plus sur vous ?

Valérie est responsable communication dans une société privée sur Chambéry et Guy est retraité de la fonction publique. Nous avons deux enfants âgés de 13 et 17 ans.

Précédemment, nous habitons tout près du lac d'Aiguebelette et notre choix était de nous rapprocher de l'axe Chambéry / Grenoble. Nous sommes tombés sous le charme de Chapareillan pour son environnement, son dynamisme, ses montagnes en toile de fond ; le Mont Granier, le massif de Belledonnes, les vignobles qui marquent l'authenticité du terroir local.

Ouvrir une structure d'accueil touristique était un de nos projets de vie. Nous avons été séduits par le caractère et l'histoire du bâtiment « Les Tilleuls », ancien bar, hôtel restaurant de Chapareillan. C'était une évidence et nous avons donc décidé de nous lancer dans cette nouvelle aventure !



Pouvez-vous nous présenter votre structure ?

Nous avons trois chambres d'hôtes de deux couchages chacune que nous avons entièrement rénovées. Chaque chambre est équipée d'une salle de bain et de toilettes privatives.

Le petit-déjeuner est préparé et servi par nous-mêmes.

Nous possédons un espace détente avec télévision et canapé donnant directement sur une terrasse et le jardin. Cet espace est également doté d'une cuisine avec tous les équipements nécessaires qui permettront aux hôtes de se préparer à manger comme ils le souhaitent.

Quel type de public accueillez-vous ?

Nous accueillons des personnes de tout horizon. Que vous soyez simple touriste, randonneur, cycliste, que vous souhaitez loger un proche pour des vacances ou un week-end... nous vous accueillerons avec grand plaisir.

Notre travail n'est pas simplement une location de chambres. C'est en plus établir un contact personnalisé, échanger, devenir le guide de sa région, informer ses hôtes des bons plans, des bons itinéraires, des bonnes adresses...



Valérie et Guy, les nouveaux propriétaires

C'est d'ailleurs ce que nous préférons dans ce métier : le contact.

Pour information, je parle aussi l'anglais, ce qui peut être un atout pour accueillir des touristes étrangers.

Comment peut-on réserver ?

Les réservations peuvent se faire par téléphone ou mail mais aussi par le biais de notre site internet.

Contact :

Les Tilleuls

121 avenue de Grenoble

☎ : 06 26 99 69 82

infohotes.lestilleuls@gmail.com

Site : www.lestilleulsdechapareillan.fr

La pizzeria « le petit escabeau » est ouverte

La pizzeria « le petit escabeau » sera ouverte du mercredi au dimanche, uniquement le soir.

N'hésitez pas à aller découvrir leur carte des pizzas !



Contact :

Le Petit Escabeau Chapareillan

30 rue de l'épinette

☎ : 06 71 26 78 68

Facebook : @lescabeaubistrot

Spectacle Papagalli : « ça suffit main'ant ! »

SAMEDI 18 FÉVRIER
20^H30

Salle polyvalente - Chapareillan

Organisé par
Chapareillan Développement



Pour cette nouvelle aventure, la famille Maudru sera effectivement à nouveau au complet. Aimé le père, bien sûr, qui cette fois encore, comme toujours, va essayer de clamer sa révolte à une société trop « moderne » pour lui et qui l'opresse.

Louise sa femme sera là, heureusement, pour tenter de le calmer et de le faire revenir à une forme de réalité un peu décalée aussi, mais pragmatique et rassurante: la sienne. Le neveu Désiré sera toujours aussi finement dérangé, lumineusement simplet et philosophe: soleil en Août, pâté en croûte!

Le fils Fernand sera de retour à la ferme pour tenter d'aider ses parents et faire le lien entre cette « modernité » et, disons le tout net, le léger archaïsme du père.

Et puis la cliente du gîte venue pour se reposer trois jours et qui n'est plus repartie depuis des années.

Elle est devenue, la Simone, membre de la famille échappée de l'Ehpad pour pouvoir se consacrer à son activité préférée : la gnôle.

Comme d'habitude tout ce petit monde va tenter de survivre face au grand ; face au temps qui passe ; face à cette société qui aura toujours deux longueurs d'avance. La télévision viendra même interviewer cette tribu de nos montagnes.

Mais ne vous inquiétez pas, tout va encore se terminer autour d'une bonne table dauphinoise, dans les rires, la tendresse et l'espoir. On va tâcher moyen de continuer ! On va y faire ! On est pas des quand même ! Ça suffit main'ant !

Billetterie :

Fleuriste « La Gentiane »

Tarif : 25 €

Atelier d'écriture imaginative

Atelier d'écriture

Sciriolus a fait une pause estivale. Les ateliers mensuels reprennent en octobre dans les locaux de l'AMC, salle Beethoven, un vendredi par mois de 20^H00 à 21^H30. Ils s'adressent à toute personne à partir de 16 ans.

Cette année, des ateliers d'écriture sont proposés aux enfants en collaboration avec la bibliothèque de Chapareillan, à raison de deux par trimestre, le vendredi de 17^H00 à 18^H00.

Dates atelier adulte :

- Vendredi 14 octobre
- Vendredi 18 novembre
- Vendredi 16 décembre

Rencontre poétique

Sciriolus organise, en partenariat avec Le Rural, 102 rue du Cernon (Olivier Chéreau) et sur réservation, une dégustation œnologique et poétique le samedi 15 octobre de 10^H00 à 11^H30.

L'après-midi (14^H00 / 18^H00) sera consacrée à la rencontre d'éditeurs locaux. Une scène ouverte accueillera également des poètes de la région et toute personne désireuse de faire connaître ses textes.

Réservation obligatoire

Contact :

Brigitte Charnier & Elisabeth Russu

☎ : 06 84 80 73 14

✉ sciriolusatelier@gmail.com

Facebook : @Sciriolus





Nouvelle collecte de sang

La dernière collecte du mercredi 17 août à Barraux a vu se présenter 86 généreux donateurs, pour 80 prévu par l'Etablissement Français du Sang. 79 ont été prélevés et 2 nouveaux donateurs sont venus.

MERCREDI 2 NOVEMBRE
16^H00 / 19^H30

Salle Vauban - Barraux

Rappel : de 18 à 70 ans, les hommes peuvent effectuer 6 dons du sang par an, les femmes jusqu'à 4 fois.

**DONNER SON SANG,
C'EST DONNER 20 MINUTES
POUR LE PRÉLÈVEMENT
ET PRENDRE UNE COLLATION
IMMÉDIATEMENT APRÈS.
ET C'EST TOUJOURS AGIR
POUR LE BIEN DE TOUS.**

Renseignements :

☎ : 0800 109 900 (numéro gratuit)

Prendre un rendez-vous :

<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr>

Application mobile :

Don du sang

Les collectes fonctionnent par inscriptions préalables, sur internet. Toutefois, il arrive que des créneaux se libèrent au dernier moment. Les donateurs se présentant sans rendez-vous peuvent effectuer un don, en fonction des places disponibles. Nous vous y attendons nombreux. Merci pour votre geste généreux envers les malades et blessés.

Les Instants Révélés ont fait vivre l'été

C'est tout début Juillet que la compagnie des instants révélés a animé, l'espace d'une soirée, le parc du Granier avec une restitution d'atelier.

Les 9/11 ans ont tout d'abord montré pendant près de 45 minutes ce qu'ils avaient acquis comme savoir-faire au long de l'année à travers divers exercices et mise en situation de jeu. L'ensemble était accompagné d'explications pédagogiques sur les méthodes utilisées et l'intérêt dans le cadre de la pratique de l'improvisation théâtrale. Le groupe adulte a ensuite enchaîné sur un "cabaret sauvage", leur tout premier spectacle en public, où ce dernier donnait des thèmes à interpréter sous les contraintes du maître de jeu. Pour finir la soirée, deux comédiens de la troupe ont proposé le spectacle "Reflets", où des instants de vie des personnes du public sont revisités, influencés par une musique choisie aléatoirement. La soirée s'est achevée par un moment d'échange entre comédiens et public.

L'été s'est ensuite enchaîné pour la compagnie par quelques formations et des spectacles à domicile, dans le cadre du projet de jardin en jardin, avec pour la première fois, un spectacle à Bellecombette.



Groupe adulte pendant le « Cabaret Sauvage »

La rentrée est maintenant là, reste à accueillir les nouveaux pratiquants pour les ateliers hebdomadaires à la fruitière qui reprennent, les mercredis en fin d'après-midi, 10/12 ans de 17h45 à 19h00 et adultes de 20h00 à 22h15. Venez essayer une séance est offerte !



Contact :

instants.reveles@gmail.com

Deux dates à retenir pour La Nomaderie



Samedi 1^{er} octobre

Le nouveau spectacle « Fils du vent », Contes et danse Hip-hop, inspiré de contes tziganes se produira à Pinsot le samedi 1^{er} octobre pour la 3^{ème} édition du festival « Ça joue dans le Grésivaudan » organisé par Le collectif de compagnies du Grésivaudan. Vous trouverez le programme détaillé du festival à télécharger sur la page web de la mairie de Chapareillan et sur la page Facebook Le collectif de compagnies du Grésivaudan.

Mardi 4 octobre

La Nomaderie organise une porte ouverte, le mardi 4 octobre de 17h30 à 18h30, avec un cours d'essai et la possibilité de s'inscrire aux ateliers de danse Hip-hop, à partir de 8 ans et pour les collégiens (pass Tatoo Isère), salle de danse de l'Epitel à Chapareillan.

Nous vous attendons nombreux !



Contact :

Martine Josseïn

lanomaderie.asso@gmail.com

Ludichap vous invite à jouer

Allez c'est parti pour la rentrée Ludichap ! Avec une belle énergie et encouragés par vos retours positifs.

Vous êtes nombreux à venir en famille aux matinées Enfance, ouvertes aux enfants jusqu'à 10 ans, le samedi matin, de 10^H00 à 12^H00, à la Mezzanine.

Les matinées jeux se déroulent dans la bienveillance et la joie. Des jeux d'éveil sont proposés pour les plus jeunes avec un temps de découverte musical, auquel enfants et parents participent avec bonheur. Pour le plaisir des plus grands, rire, suspens, stratégie, collaboration, à partager avec les jeux de société. Vous pouvez noter dès à présent les dates dans vos agendas : 8 octobre et 19 novembre

Vous êtes également attendus aux soirées jeux de société, pour les ados et adultes, dès 10 ans. Elles se dérouleront le mardi soir, de 19^H00

à 22^H00, salle de la Fruitière. Jouer ensemble, découvrir ou faire découvrir de nouveaux jeux, dans toutes leurs variétés et diversités, voilà de quoi animer ces soirées ! Vous êtes invités à apporter vos propres jeux, si vous le souhaitez. Attendez-vous à ce que l'on vous propose des soirées à thème tout au long de l'année ! Nous vous invitons aux dates suivantes : 25 octobre, 1^{er} novembre et 29 novembre.

Toutes ces activités sont gratuites mais vos adhésions sont les bienvenues pour soutenir Ludichap et permettre son développement (Individuelle : 10 €, Famille : 15 €).

Ambiance joyeuse, animée et chaleureuse.

Toute l'équipe de Ludichap vous attend pour de prochaines rencontres.



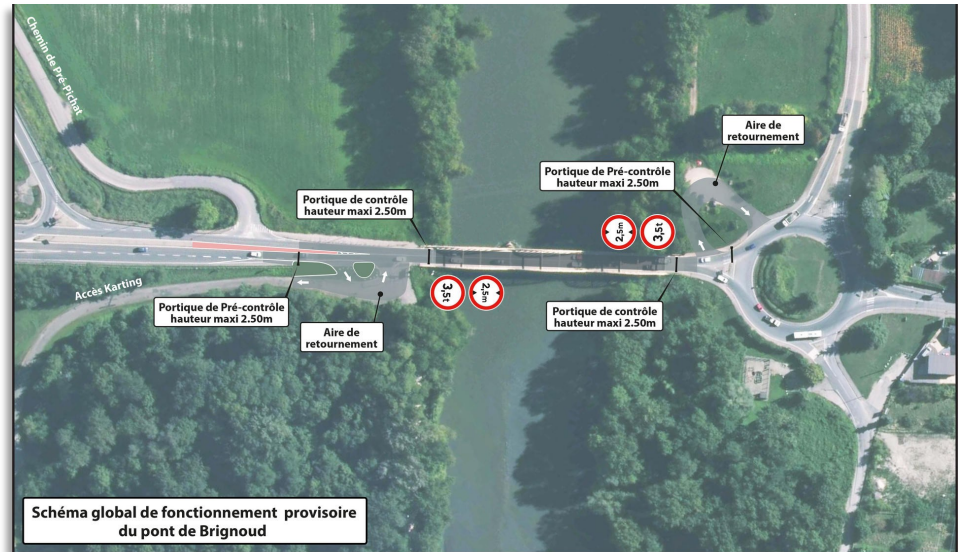
Contact :

ludichap38@gmail.com

Pont de Brignoud : réouverture d'ici la fin de l'année

Le coup d'envoi des travaux sera donné fin septembre. L'objectif : rouvrir le pont aux véhicules légers d'ici la fin de l'année. Ces travaux vont impacter la circulation et le stationnement aux alentours du pont.

Ce chantier est complexe notamment en raison d'autres interventions nécessaires sur les réseaux électriques, télécoms et d'assainissement. Ces contraintes spécifiques impliquent la mise en place de mesures de circulation adaptées dans le périmètre de travaux possiblement impactantes mais indispensables. Le Département mettra en place un système de filtrage des véhicules par leur hauteur via un système de double portique, de chaque côté du pont. Ces dispositifs impliquent un espace de retournement entre les deux portiques pour permettre aux véhicules hors gabarit de faire demi-tour. Les deux parkings situés de part et d'autre du pont seront supprimés, ainsi que le stationnement le long de la RD10 et de la voie d'accès au karting, le temps des travaux. Il est conseillé d'utiliser les navettes mises en place par le SMMAG et le réseau TouGo. L'accès aux digues longeant l'Isère sera interdit aux piétons et aux cycles et l'accès au karting sera coupé ponctuellement en fonction des différentes phases du chantier. Afin de limiter la gêne occasionnée en phase de chantier,



la traversée du pont par les piétons et les cycles (pour rappel pied à terre !), est maintenue pendant les travaux à minima sur l'un des deux trottoirs. Les véhicules pourront toujours accéder au chemin de Pré Pichat.

Coût des travaux : 1 M€ pris en charge par le Département.

Le Département travaille également sur la construction d'un nouveau pont, en cohérence avec les

autres projets d'aménagement du secteur : suppression du passage à niveau de Brignoud,... Le coût de cette nouvelle infrastructure est estimé entre 12 et 16 M€ HT. Sous réserve de l'avancement des procédures environnementales et d'utilité publique, les travaux pourraient débuter à la fin de l'année 2024 pour une mise en service fin 2026. La concertation publique préalable sera conduite en début d'année 2023.

Bain de forêt
enfants de 3 à 10 ans

3^e mercredi du mois
de 9h30 à 11h30
(hors vacances scolaires:
2022: 19/10, 16/11,
2023: 15/03, 17/05, 21/06)
à Chapareillan
15€/enfant

Ramenez votre enfant à l'essentiel !
Anne-Sophie Ayache, animatrice nature diplômée et sylvothérapeute certifiée, emmène les enfants se nourrir d'évasion et de connexion nature par des approches ludiques, sensorielles et créatives.

Informations & inscriptions
www.sylvetre.fr/
sylvotherapie - 06.01.97.20.38

Effets tonifiants et calmants, pour les enfants timides ou hyperactifs.
La forêt source d'inspiration permet de développer la confiance en soi, la créativité, l'autonomie et la détox des écrans.

Bain de forêt pour les enfants de 3 à 10 ans

Effet tonifiant et calmant, pour les enfants timides ou hyperactifs.
La forêt, source d'inspiration, permet de développer la confiance en soi, la créativité, l'autonomie et la détox des écrans.

Anne-Sophie Ayache, animatrice nature diplômée et sylvothérapeute certifiée, emmène les enfants se nourrir d'évasion et de connexion nature par des approches ludiques, sensorielles et créatives.

Bain de forêt
3^{ÈME} MERCREDI DU MOIS
9^H30 - 11^H30
À Chapareillan

Renseignements et inscriptions :
Anne-Sophie Ayache
: 06 01 97 20 38
www.sylvetre.fr

La libération de Chapareillan en images



L'usine du Cernon

La rivière

Ce petit ruisseau de montagne émerge d'une grotte à 1160m d'altitude en amont du village de Chapareillan, entre le Granier et l'Alpette. Il traverse ensuite le village et fini sa course dans l'Isère. Extrêmement capricieux, il est capable d'une forte augmentation de son débit, comme de grosses sécheresses. En moyenne, sur l'année son débit est de 300 à 600 litres par seconde, mais peut monter jusqu'à 1200 litres en période de forte pluie, ou au contraire descendre à 75 litres en période de canicule. Dans un rapport de 1902, il est écrit que suite à des orages exceptionnellement gros son débit avait augmenté d'environ 4000 litres par seconde.

L'exploration de la source au XIX^e siècle, a révélé que l'eau provenait d'un vaste réseau de galeries, environ 60 km, situé sous l'Alpe. Cette eau s'accumule ensuite dans deux lacs souterrains avant de ressortir par la grotte.

Jusqu'à la fin du XIX^e et depuis l'ancien régime, le Cernon était utilisé pour actionner plusieurs moulins à farine, mais également des taillanderies, une batteuse et une scie.

La « course à l'eau » à la fin du XIX^e

A la fin du XIX^e, débute en Europe la quête de nouvelles forces hydrauliques afin de produire de l'énergie. Le Grésivaudan est une région pionnière dans l'électrification des villes grâce à l'hydroélectricité et à la construction de conduites forcées. Dans les années 1870-1890, Aristide Bergès, un industriel de Lancey, rêve d'électrifier tout le territoire et encourage même la ville de Grenoble à faire à une expérience d'éclairage public à l'occasion du 14 juillet 1882. Il fondera en 1896 la Société d'éclairage électrique du Grésivaudan qui alimentera la ligne de tramway de Grenoble à Chapareillan.

C'est dans ce contexte que le Cernon devint extrêmement convoité, notamment en vue de l'électrification de Chambéry.

Les premiers travaux 1892-1893

Au début des années 1890 deux membres du conseil municipal de Chapareillan, Louis Bravet et Séraphin Uchet, projettent de construire une usine électrique sur le Cernon. Leur but est d'électrifier la région et de vendre de l'électricité à Chambéry. Afin de convaincre les autres membres du conseil, ils avancent que la production d'électricité amènera des usines et des industries et que le prix sera plus abordable pour les habitants de la commune. A cette époque, le village était durement touché par la crise du phylloxera, tous les vigneronns avaient arraché leurs vignes, et de plus en plus d'habitants



devenaient ouvriers abandonnant les travaux agricoles.

Ils réussissent à convaincre le conseil municipal lors de la délibération du 24 juillet 1892 et durant l'année 1892 achètent peu à peu toutes les parcelles nécessaires aux travaux prévus. De la source jusqu'à l'emplacement de la future usine environ 4 km en aval (grande parcelle n°30 de la section A de Baraux), environ cent dix propriétaires sont concernés par ces achats.

Dès le mois d'octobre, Louis Bravet et Séraphin Uchet entreprennent de créer une retenue d'eau au niveau de la source. Dans le projet initial, extrêmement ambitieux pour l'époque, l'eau parcourait plus de 800 m de dénivelé entre la source et l'usine. Mais au cours de l'hiver 1892-1893 les deux hommes s'aperçoivent que l'eau ne peut rester stockée dans les deux lacs souterrains à cause de fissures dans la roche. Ils décident donc d'utiliser un barrage naturel en aval, situé au niveau de la grande cascade. Lors des premières évaluations du terrain en janvier 1893, la température descend à moins 35° et la source du Cernon est recouverte de plus de 2 m de neige.

La construction du grand barrage, de la conduite forcée et de l'Usine électrique 1893-1894

Le barrage naturel en aval de la cascade est un bac de calcaire de 25 m de long, de plus de 5 mètres d'épaisseur et de 2 mètres de haut. Durant les travaux, le barrage calcaire est percé de deux trous l'un carré de 80 centimètres de large et l'autre rond de 35 cm de diamètre. Le premier étant munie d'une vanne verticale en fer, permettait de vidanger le barrage et l'autre servait à la prise d'eau de la conduite forcée. Suite à des litiges avec les habitants se trouvant en amont de la nouvelle usine, le bassin fût rehaussé ensuite en 1895 de 4 m, pour augmenter sa capacité de stockage (1000 m³ environ). Un bassin compensateur sera également construit en contrebas de l'usine en 1904.

La conduite forcée est longue de 3200 m et le dénivelé de plus de 600 m ce qui en fait pour l'époque la chute la plus importante de France. Elle a une pente presque nulle à certains endroits et atteint 80° au flan de la gorge. Elle est posée au cours de l'hiver 1893-1894 par une société de Grenoble, Louis Bravet ayant obtenu l'autorisation de construire un bâtiment (détruit à la fin de travaux) pour loger les ouvriers sur le chantier. Les habitants des hameaux alentour (Chapareillan, Bellcombe, Saint-Marcel et la Palud), contribuèrent aux travaux en accomplissant les tâches les plus pénibles, couper le bois, créer les chemins, creuser des tranchées et acheminer le matériel et les matériaux sur des chars à bœufs. Les tuyaux pesant environ 140 kg par mètres linéaires. En 1898, afin de pallier au manque d'eau l'été, une autre conduite forcée sera ajoutée à la première, en captant une source en aval du barrage, Pour finir l'usine électrique fût construite le même hiver que la première conduite forcée. Elle se compose d'un bâtiment long de 25 mètres et large de 11 mètres 50. Au rez-de-chaussée une grande salle renferme les turbines, les dynamos, les transformateurs éleveurs de tension, les tableaux de distributions et un pont roulant de 7 tonnes. Au premier étage se trouve les appartements de l'administrateur et du contremaître.

